

Rapport du Conseil Municipal Du Mercredi 31 Mars 2021

Ordre du Jour :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 Février 2021.

1. Finances :

- **Approbation des Comptes de gestion 2020**
- **Approbation des Budgets 2021**
- **Subventions 2021 aux Associations**
- **Demande d'annulation de créances Eau et Assainissement SOGEDO**
- **Admission en non-valeur : Budget Principal et Budget Cinéma**
- **Subventions d'investissement à la commune de Thiviers – Club de Pétanque et Club de Tennis**

2. Ressources humaines :

- **Nomination d'un Délégué Agent CNAS**
- **Convention de mise à disposition d'un personnel du Syndicat des Transports Scolaires de Thiviers.**

3. Administration Générale :

- **Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la mise à disposition partielle de l'école maternelle à la Communauté de communes Périgord-Limousin :**
- **Approbation du Rapport d'Activité 2020 du SMOSST**
- **Transfert de Concession Cimetière**

4. Aménagement/Urbanisme :

- **Délibération cession de terrain à LA SOCIETE « AGES & VIE HABITAT »**

5. Divers

- **Délibération Centre de vaccination Covid-19**

6. Questions Diverses

Ordre du Jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Février 2021.

1. Finances :

❖ Approbation des comptes de gestion 2020

• COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le Budget primitif COMMUNE de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget de la Commune de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2020

• COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le Budget Assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget Assainissement de la Commune de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2020

- **COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET EAUX**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le Budget primitif EAUX de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget EAUX de la Commune de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2020

- **COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET CINEMA**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le Budget primitif Cinéma de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget Cinéma de la Commune de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactive

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion 2020

- **COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET LOTISSEMENT SARCEIX**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le Budget primitif Lotissement de Sarceix de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget Lotissement de Sarceix de la Commune de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le compte de gestion

- ❖ Approbation des Budgets 2021
- Vote du Budget Commune (vue d'ensemble ci-dessous) :

COMMUNE DE THIVIERS - COMMUNE DE THIVIERS - BP (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 334 866,72	2 934 433,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 400 433,72
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 334 866,72	3 334 866,72

INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 382 588,03	898 045,53
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	474 012,95	885 071,71
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 073 483,74
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 856 600,98	2 856 600,98

TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	6 191 467,70	6 191 467,70

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2021 Commune qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 3 334 866.72 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 2 856 600.98 €

- **Vote du Budget Assainissement (vue d'ensemble ci-dessous) :**

COMMUNE DE THIVIERS - ASSAINISSEMENT DE THIVIERS - BP (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	235 124,63	235 124,63
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	235 124,63	235 124,63
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	187 447,38	149 885,02
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	119 399,62	261 068,50
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 104 106,52	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	410 953,52	410 953,52
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	646 078,15	646 078,15

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2021 Assainissement qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 235 124.63€
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 410 953.52€

- **Vote du Budget Cinéma (vue d'ensemble ci-dessous) :**

COMMUNE DE THIVIERS - CINEMA DE THIVIERS - BP (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	189 750,83	150 200,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 39 550,83
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	189 750,83	189 750,83
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	63 930,75	40 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 23 930,75
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	63 930,75	63 930,75
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	253 681,58	253 681,58

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2021 Cinéma qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 189 750.83 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 63 930.75 €

- **Vote du Budget Lotissement de Sarceix (Vues d'ensemble ci-dessous) :**

COMMUNE DE THIVIERS - LOTISSEMENT DE SARCEIX - BP (projet de budget) - 2021

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	190 000,00	0,00	0,00
6045	Achats études, prestat ^o services (terrai	13 000,00	0,00	0,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	177 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		190 000,00	0,00	0,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^o ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ^o ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	190 000,00	0,00	0,00
---	-------------------	-------------	-------------

+		
	RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+		
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	26 386,02

=		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 386,02

COMMUNE DE THIVIERS - LOTISSEMENT DE SARCEIX - BP (projet de budget) - 2021

VOTE DU BUDGET				I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				A2
Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	214 076,02	26 386,02	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	214 076,02	26 386,02	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		214 076,02	26 386,02	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		214 076,02	26 386,02	0,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				0,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				26 386,02

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2021 Lotissement de Sarceix qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 26 386.02 €

• Vote du Budget Eaux (vue d'ensemble ci-dessous) :

COMMUNE DE THIVIERS - COMMUNE DE THIVIERS - BP (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 334 866,72	2 934 433,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 400 433,72
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 334 866,72	3 334 866,72

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 752 717,03	1 268 174,53
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	474 012,95	885 071,71
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 073 483,74
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 226 729,98	3 226 729,98

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 561 596,70	6 561 596,70
----------------------------	---------------------	---------------------

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif 2021 Eaux qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes d'exploitation : 472 096.23 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 1 055 345.96 €

- **Subvention 2021 aux associations :**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les propositions de subventions aux associations. Voir le tableau en annexe.

- **Demande d'annulation de créances Eau et Assainissement SOGEDO :**

ABANDON DE CREANCES EAU ET ASSINISSEMENT

DOSSIER		SOGEDO	COLLECTIVITE
022-2021	Eau	245,71 €	136,79
	Asst	0	140,34
		245,71	277,13

DOSSIER		SOGEDO	COLLECTIVITE
020-2021	Eau	1,49 €	1,98
	Asst	0	1,68
		1,49 €	3,66

DOSSIER		SOGEDO	COLLECTIVITE
019-2021	Eau	0,51 €	-2,66
	Asst	0	-0,56
		0,51 €	-3,22

DOSSIER		SOGEDO	COLLECTIVITE
018-2021	Eau	9,31 €	-4,02
	Asst	0	0
		9,31 €	-4,02

DOSSIER		SOGEDO	COLLECTIVITE
017-2021	Eau	26,06 €	-8,33
	Asst	0	-8,16
		26,06 €	-16,49

DOSSIER		SOGEDO	COLLECTIVITE
033-2020	Eau	162,53 €	59,78
	Asst	0	61,24
		162,53 €	121,02

DOSSIER		SOGEDO	COLLECTIVITE
034-2020	Eau	371,09 €	390,85
	Asst	0	331,37
		371,09 €	722,22

- **Admission en non-valeur Budget Principal et Cinéma :**

Madame le Maire présente les sommes à admettre en non-valeur pour des créances anciennes. Ces sommes sont fournies par le Trésor Public dont l'état récapitulatif est annexé.

Madame le Maire propose d'inscrire les sommes au Budget Cinéma et au Budget Principal 2021 en non-valeur :

Budget Cinéma : 419,00 €
Budget Principal : 5 726.38 €

- **Subventions d'Investissement à la commune de Thiviers – Club de Pétanque et Club de Tennis :**

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des projets de travaux pour deux de nos clubs sportifs, les associations concernées vont participer à ces investissements par le biais de subventions attribuées à la collectivité comme suit :

- Le Club de Tennis pour le projet de construction d'un Padel : 30 000 € de subvention pour un montant total des travaux estimés à 55 000€ TTC
- Le Club de Pétanque pour le projet de construction d'un nouveau local : 10 000€ de subvention pour un montant total de travaux estimés à 30 000€ TTC.

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de ces subventions d'investissement.

2. Ressources humaines :

- **Nomination d'un Délégué Agent CNAS**

Suite au départ d'un agent à la retraite qui faisait fonction de Délégué du CNAS, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au renouvellement de la nomination d'un délégué pour le collège des agents.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la nomination de Mme Nadine CANLER.

- **Convention de mise à disposition d'un personnel du Syndicat des Transports Scolaires de Thiviers.**

Suite au départ d'un agent à la Retraite au sein du Pôle Ressources humaines et Comptabilité de la commune, et compte tenu d'un besoin de la collectivité sur les missions relevant des ressources humaines, il est proposé par le Syndicat des transports scolaires, la mise à disposition d'un agent administratif à compter du 1^{er} juillet 2021.

Cette mise à disposition sera autorisée par une convention de mise à disposition entre les deux collectivités.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition.

3. Administration Générale :

- **Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la mise à disposition partielle de l'école maternelle à la Communauté de communes Périgord-Limousin :**

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la convention de mise à disposition de l'école maternelle est échue. Aussi afin que la Communauté de communes puisse exercer sa politique enfance et notamment ouvrir son accueil de loisirs sans hébergement, il est impératif pour la ville de délibérer sur une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de réaliser des travaux à l'école maternelle.

Compte tenu que le bâtiment restera dans l'actif de la commune et que la Communauté de communes a obtenu des subventions pour les travaux, il est proposé au Conseil municipal de transférer la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de communes Périgord-Limousin.

Madame le Maire demande au conseil municipal de :

- **ANNULER** la convention délibérée lors de la séance du 9 Décembre 2020 et
- **APPROUVER** la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-jointe
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cette convention.

- **Approbation du rapport d'activité 2020 du SMOSS de Thiviers**

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le rapport d'activité ci-joint.

- **Transfert de Concession Cimetière**

En 2016, Mr et Mme WOJTAS ont acheté une concession sous le N° 3089 pour une durée de 50 ans. Ils ont construit un caveau, dont la concession est vide de tout corps. Or Mr et Mme WOJTAS ne souhaitent plus de faire inhumer à THIVIERS, car ils ont déménagé et ont quitté le département de la DORDOGNE.

Aussi, ils ont trouvé un acquéreur pour leur concession, pour une reprise en l'état. La personne intéressée est M. LESPINAS Philippe, domicilié à THIVIERS.

Infos concession :

N° 3089,

Durée de 50 ans,

Achat du 14/01/2016,

Caveau sans aucune inscription,

Concession vide de tout corps,

Concessionnaires : M. et Mme WOJTAS Michel – 3 rue de Javéa 24800 THIVIERS

Personne intéressée :

Monsieur Philippe LESPINAS

Né le 25/11/1964 à Périgueux

Domicilié à Thiviers, 24 rue Jean Jaurès.

Afin de procéder au transfert de concession, il est demandé au préalable l'avis du Conseil Municipal.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce transfert de concession.

4. Aménagement Urbanisme :

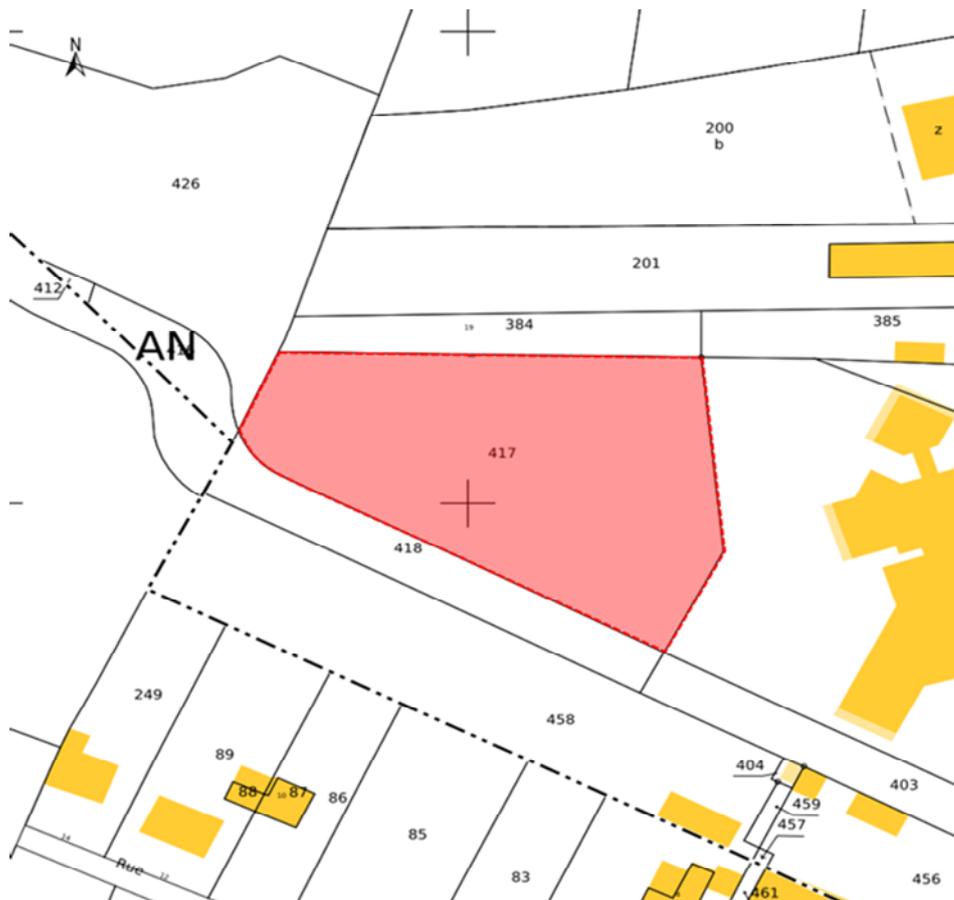
- **Délibération cession de terrain à LA SOCIETE « AGES & VIE HABITAT »**

Madame le Maire expose,

Des contacts avec la commune ont été pris par la société dénommée « Ages & Vie Habitat », société par actions simplifiée au capital de 30.000,00€, dont le siège social est à BESANCON (25000), 3 rue Armand BARTHET, identifiée sous le numéro 493 481 204 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON, qui a développé une nouvelle forme d'hébergement (habitat inclusif) destinée aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie, qui ne peuvent plus résider à leur domicile mais qui veulent rester dans leur ville ou leur quartier.

La société « Ages & Vie Habitat », propose de réaliser sur la commune un projet composé de deux colocations pour personnes âgées regroupées au sein de deux bâtiments, dans lesquels sont aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie travaillant au service des colocataires (ci-après « le Projet »).

Un terrain communal semble propice à la réalisation de ce projet à savoir la parcelle cadastrée AN 417 située rue d'Östringen d'une superficie de 3774 m².



Les bâtiments seront exploités par la société « Ages & Vie Gestion » société par actions simplifiée au capital de 49 800 € dont le siège est à BESANCON (25000), 3 rue Armand Barthet, identifiée au SIREN sous le numéro 501 455 422 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON.

La cession se réaliserait selon les modalités suivantes : le terrain sera vendu au prix de 20 € net vendeur le m².

Il est précisé que ce Projet :

- Consiste en la réalisation de logements accueillant des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social
- Repose sur un motif d'intérêt général puisqu'il permet l'accueil et le maintien de personnes âgées dans la commune la société Ages & Vie Gestion donnant une priorité d'accueil aux personnes âgées de la commune et à leurs ascendants.

La vente du terrain à la société « Ages & Vie Habitat » sera assortie de l'obligation pour la société « Ages & Vie Habitat » de construire les bâtiments décrits ci-dessus, conformément au descriptif dont la commune a d'ores et déjà reçu un exemplaire et destinés à l'hébergement des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie.

La construction de ces bâtiments devra être achevée dans un délai de trois (3) ans à compter de la date de l'acquisition du terrain par la société « Ages & Vie Habitat ». La date d'achèvement correspondra à la date indiquée dans la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

La présente obligation devra être rappelée dans tous les actes translatifs ou déclaratifs concernant le bien objet des présentes qui pourraient être signés dans un délai de trois (3) ans à compter de la date de signature de la vente du terrain.

En complément de cette obligation de la société « Ages & Vie Habitat », la société « Ages & Vie Gestion », s'engagera, concomitamment à la signature de l'acte de vente du terrain, à :

- Exploiter les bâtiments par la mise en location des logements à des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie pendant une durée de 12 ans tacitement reconductible à compter de l'ouverture de la maison « Ages & Vie »,
- Favoriser l'accueil des personnes âgées habitant dans la commune ou de leurs ascendants.

En conséquence, le prix de 20 € est justifié.

Considérant que la présente cession est conditionnée par la construction d'un projet consistant en la réalisation de logements accueillant des auxiliaires de vie et des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social, et répondant ainsi à des considérations d'intérêt général. », la commune s'engagera à :

- Assurer la signalétique et le fléchage directionnel des bâtiments « Ages & Vie » de manière à faciliter le cheminement des visiteurs qui souhaitent rendre visite aux personnes âgées/handicapées,
- Faire figurer le bâtiment « Ages & Vie » dans tous les plans ou documents édités par la commune ayant pour but de faciliter le cheminement des visiteurs dans la commune,
- Accorder au minimum deux fois par année civile la possibilité en cas de besoin et sur demande de sa part, à « Ages & Vie » le droit de communiquer sur une page entière du bulletin municipal et/ou sur le site internet de la commune,

- Mettre à disposition des plaquettes informatives aux accueils de la mairie et du CCAS pour faire connaître le concept « Ages & Vie » auprès de la population sans engagement de démarches commerciales,
- Faire le lien entre « Ages & Vie Gestion » et la population par le biais d'échanges réguliers et en désignant un interlocuteur référent de la commune de THIVIERS.

La commune pourra renoncer à ses engagements en adressant une lettre en recommandée avec AR qu'elle adressera à la société « Ages & Vie Gestion » avec un préavis de 6 mois.

Le conseil municipal donne son accord sur la cession de la parcelle AN 417 d'une superficie de 3774 m² et autorise le maire à procéder à toute signature en ce sens, y compris l'acte de vente et consentir toute servitude de passage pour véhicules et passage de tous réseaux secs et humides.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles :

- L.2141-1 et L 2141-2 relatifs à la sortie des biens du domaine public des collectivités territoriales,
- L.2221-1 relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,
- L.3211-14 relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,
- L.3221-1 relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeuble des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2141-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose notamment que : « *Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité* »,

Vu le Décret n° 2019-629 du 24 juin 2019 relatif aux diverses dispositions en matière d'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées mentionné au titre VIII du livre II du code de l'action sociale et des familles,

Vu la nécessité d'encourager le développement sur la commune de THIVIERS de projets d'habitat inclusif, destinés aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes ;

Considérant que ce mode d'habitat regroupé vise, en prenant appui sur un projet de vie organisée à plusieurs, une insertion active et durable dans le voisinage, la vie de quartier, l'économie locale et l'environnement de proximité,

Considérant que la présente cession est conditionnée à la construction d'un projet consistant en la réalisation de logements accueillant des auxiliaires de vie et des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social et répondant ainsi à des considérations d'intérêt général,

Considérant que la société « Ages & Vie Gestion » s'engagera à exploiter les bâtiments par la mise en location des logements à des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie pour une durée de douze ans tacitement reconductibles à compter de l'ouverture de la maison « Ages & Vie » et à réserver en priorité les logements aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie résidant sur le territoire de la commune ou à leurs ascendants

IL EST PROPOSÉ DE :

- **Autoriser** la société « Ages & Vie Habitat » à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée AN 417 portant sur le projet ci-dessus décrit,
- **Autoriser** la cession de la parcelle cadastrée AN 417 d'une emprise de 3774 m² à la société « Ages et Vie Habitat » pour le montant estimé de 20 € net vendeur le m² et droits d'enregistrement,
- **Mandater** Madame le Maire *ou son représentant*, à procéder à toute signature en ce sens, y compris la signature de l'acte de vente, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de l'acquéreur et consentir toute servitude de passage pour véhicules et passage de tous réseaux secs et humides ou toutes servitudes qui pourraient être nécessaires.

5. Divers

• Délibération Centre de vaccination Covid-19

Depuis plusieurs semaines, les élus locaux en partenariat avec les professionnels de santé de la Maison de Santé Pluridisciplinaire du Pays Thibérien travaillent sans relâche et sont mobilisés pour organiser l'ouverture prochaine d'un centre de vaccination à Thiviers, dans le respect des normes sanitaires actuelles et fonction des recommandations vaccinales de la HAS.

Ce centre est désormais opérationnel, il est entièrement aménagé pour effectuer les premières vaccinations dans des conditions optimales de sécurité.

Ce centre de vaccination, situé dans le dojo de la salle René Forestier à Thiviers, est accessible aux PMR, permet le respect des gestes barrières et de distanciation sociale et est central dans la répartition territoriale. Il garantit par sa taille la réalisation concomitante de plusieurs injections, donc une optimisation de la vaccination, dans le respect strict d'un protocole de fonctionnement établi par les professionnels de santé et validé par l'ARS.

Les démarches engagées par les élus pour obtenir l'autorisation officielle d'ouverture de ce centre de vaccination n'ont toujours pas abouti à ce jour. Cette situation que les élus déplorent est regrettable car elle aggrave les inégalités d'accès aux soins. La population du territoire de la Communauté de Communes Périgord-Limousin, déjà éloignée de nombreux professionnels et de services de santé, se voit privée d'un centre de vaccination de proximité, alors que les Communautés de communes voisines en sont pourvues. Depuis quelques semaines, la Communauté de communes et les municipalités recensent les personnes de plus de 75 ans, non mobiles, afin d'organiser leur déplacement vers un centre de vaccination.

Aujourd'hui, les habitants, les élus et les professionnels de santé de la Communauté de Communes Périgord-Limousin regrettent que l'ouverture d'un centre de vaccination sur leur territoire tarde à venir. Cette ouverture permettrait de rétablir un accès aux soins égalitaire, et une vaccination adaptée à l'âge ou à la pathologie de chacun.

Pour toutes ces raisons, en dépit des moyens humains et matériels remarquables mis en œuvre pour ce faire, il est proposé aux élus de la Communauté de communes Périgord-Limousin de se prononcer :

- En faveur de l'ouverture d'un centre de vaccination à Thiviers immédiatement opérationnel au dojo, au sein du gymnase René Forestier
- Faire part aux services de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé de ces orientations majeures pour le devenir de la vaccination des administrés localement.

6. Questions Diverses